Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction : DGA **Sous-direction :** GESPER **Bureau** : des mobilités et statuts d'emplois **Adresse :** 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP **Suivi par :** Lydia PANANGATIL lydia.panangatil@agriculture.gouv.fr **Réf. Interne :** LP/n2004-096	**NOTE DE SERVICE** **DGA/GESPER/N2004-1080** **Date : 17 FEVRIER 2004**

Date de mise en application : immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Tous les agents

Nombre d'annexes : 2

Objet : Appel de candidatures par voie de mise à disposition à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et à l'Association pour la Certification de la Santé Animale en Elevage (ACERSA)

Bases juridiques :

Résumé : Appel de candidatures pour :

- un chargé de mission à l'unité sanitaire de la faune (ONCFS)
- un secrétaire permanent (ACERSA)

MOTS-CLES : CANDIDATURE/MAD/ONCFS/ACERSA

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Etablissements d'enseignement - Services déconcentrés - Etablissements publics - DIREN, Ministère de l'écologie et du développement durable - Centres régionaux locaux du SNM	Pour information : Syndicats

La chef de bureau des mobilités
et des statuts d'emplois

Adeline BARD

Annexe 1

PROFIL DE POSTE : INSPECTEUR DE LA SANTE PUBLIQUE VETERINAIRE CHARGE DE MISSION A L'UNITE SANITAIRE DE LA FAUNE DE l'ONCFS

Affectation : Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
Direction des Etudes et de la Recherche (DER)
Unité Suivi Sanitaire de la Faune Sauvage (USF)
Saint Benoist – BP 20 78612 LE-PERRAY-EN-YVELINES cedex

L'ISPV mis à disposition de l'ONCFS est placé sous la responsabilité du chef de l'USF.

L'ISPV, qui complétera si nécessaire sa formation en matière de pathologies de la faune sauvage, assurera plus particulièrement les missions suivantes, qui répondront en priorité aux besoins du bureau santé animale de la DGAl dans le domaine des maladies réglementées :

- Etude des zones et des espèces "à risques" ;
- Aide à l'élaboration des protocoles de surveillance ;
- Suivi des programmes, en particulier ceux concernant les MRC du sanglier et les autres maladies réglementées à impact économique et/ou zoonotique majeur (exemples : tuberculose, pestes aviaires, etc.) ;
- Appui technique au réseau SAGIR pour la mise en place de nouveaux programmes de surveillance concernant les maladies transmissibles et basés en partie sur l'analyse de cadavres (ex : dépérissement chronique des cervidés, brucellose et tularémie du lièvre, etc.) ;
- Mise en place d'analyses statistiques de données ;
- Rédaction de rapports et articles ; valorisation et diffusion large des résultats obtenus au plan national et international, notamment auprès des services de l'ONCFS, du bureau de la santé animale de la DGAL, des scientifiques et des gestionnaires de la faune sauvage ;
- Participation aux actions de formation des techniciens et ISPV, des agents techniques de l'Environnement, des agents des LDAV pour la surveillance et la gestion des maladies de la faune sauvage ;

L'ISPV retenu :
- aura précédemment montré son intérêt pour la gestion de la faune sauvage, notamment en France et possédera une spécialisation dans l'épidémiologie des maladies de la faune sauvage ;
- devra être mobile et effectuer de fréquents déplacements dans l'UE, voire à l'étranger ;
- maîtrisera les logiciels de bureautique courants (Word, Excel, Access) ;
- aura des compétences en traitement de données et bio-statistiques ;
- maîtrisera l'anglais.

Résidence administrative à : ONCFS
Direction des Études et de la Recherche
Saint Benoist, B.P. 20
78612 LE PERRAY EN YVELINES CEDEX

Personnes à contacter à l'ONCFS : Jean-Roch GAILLET (Chef de l'USF) , téléphone : 01.30.46.60.24.

Annexe 2

Secrétaire permanent de l'Association pour la certification de la santé animale en élevage
Catégorie A+
Poste vacant

Emploi proposé

L'Association pour la certification de la santé animale en élevage (ACERSA) est une association type loi 1901 regroupant la FNGDS, la SNGTV et les partenaires de la filière, qui concourt à la certification officielle des maladies animales pour lesquelles l'Etat n'assure pas la maîtrise d'œuvre.
L'ACERSA, créée en 1996, a été officiellement reconnue par l'arrêté du 22 novembre 2001. Dans un premier temps a été mise en place la qualification des élevages bovins au regard de l'IBR. Une réflexion a été menée sur l'opportunité de qualifier en BVD-MD puis en paratuberculose. La qualification en hypodermose bovine se met en place. Dans un proche avenir, les cheptels ovins, caprins et porcins pourront entrer dans le processus.

A ce titre, le Secrétaire permanent de l'ACERSA :

- assure l'animation et le secrétariat du comité permanent, des groupes de travail nationaux relatifs à la qualification des différentes maladies ;
- prépare les travaux du comité de suivi et d'évaluation, du conseil d'administration, de l'assemblée générale et prend en charge le suivi de ceux-ci ;
- coordonne les actions de suivi et d'évaluation ;
- assure les relations et la coordination des schémas territoriaux de certification ;
- participe à la formation et coordonne l'action des auditeurs ;
- est responsable du fonctionnement administratif de l'association.

Le secrétaire permanent est secondé par une technicienne des services vétérinaires mise à disposition par le ministère chargé de l'agriculture et d'un secrétariat.

Relations fonctionnelles

Le Secrétaire permanent est sous l'autorité :
- du président de l'ACERSA qui est aussi le président de la FNGDSB ;
- du président du comité de suivi et d'évaluation qui est le président de la SNGTV.
Il est en relation permanente avec la DGAl (Direction et SDSPA). Il assure le lien avec tous les membres de l'ACERSA (ADILVA, FFCB, FNCBV, FUS, CNIEL, CNE), ainsi qu'avec les offices (OFIVAL, ONILAIT).

Position administrative

Mise à disposition pour une durée de trois ans.
Bureau situé à la maison nationale des éleveurs, 149 rue de Bercy, Paris 12ème.

Qualités requises

Le poste est ouvert aux inspecteurs de la santé publique vétérinaire. Il nécessite une expérience de la santé animale et du travail avec les organisations professionnelles agricoles. Il requiert de bonnes aptitudes au management d'une équipe restreinte, au travail en réseau, à la négociation ainsi qu'une grande disponibilité et une bonne flexibilité.

<u>Personnes à contacter</u>

Mme Isabelle CHMITELIN, Directrice générale adjointe de l'alimentation. Tel :01.49.55.81.77
M. Dominique REPIQUET, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire. Tel : 01.49.55.81.31
M. François DURAND, Sous-directeur de la santé et de la protection animales. Tel : 01.49.55.84.83